

points — infos

DE REPÈRES

n° 44 mars 2024

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES



Congrès national du SNES à Poitiers

25-28 mars 1972

Un congrès qui fixe le cap après 68

Il n'y eut pas d'autre congrès du SNES dans l'académie de Poitiers après celui qui se tint il y a exactement 52 ans sur le campus universitaire de Poitiers.

Tenu encore pendant les vacances scolaires de Pâques, c'était seulement un congrès d'étude alternant chaque année avec un congrès politique. Néanmoins, ce fut un congrès très politique dans cette période post 68.

Le nouveau SNES classique, moderne et technique, unifié en 1966, dirigé depuis 1967 par le courant Unité et Action a passé l'épreuve de 68. La syndicalisation a progressé aussi vite que l'explosion scolaire, passant de 52 100 adhérents en 1966-67 à 81 400 en 1971-72. Aux élections professionnelles de 1969, malgré un recul, sa représentativité avoisine 60%. À l'interne, les débats entre tendances se sont avivés. Avec 55,2% des voix aux élections à la CA de 1971, UA a résisté à la progression des tendances « révolutionnaires » (EE-RS [15,9%] et EE-FUO [8,1%]). Quant aux UID, majoritaires dans la FEN, ils perdent pied [20,7%].

UA, maintenant majoritaire dans tous les syndicats enseignants du second degré de la FEN – sauf le SNETAA –, dans le SNESup et 30 sections départementales du SNI, s'organise au niveau fédéral (création de sa revue) et se présente, avec 33% des mandats au congrès de 1971, comme un modèle syndical alternatif.

La donne politique se trouve aussi changée, sur fond de crise du capitalisme à l'échelle mondiale révélée bientôt par la crise monétaire et pétrolière. La révolution n'a pas eu lieu mais les organisations d'extrême gauche n'ont pas abandonné. Si l'unité d'action syndicale CGT-CFDT se ressource, l'unité de la gauche politique n'est pas encore réalisée, le programme commun de gouvernement PCF-PS qu'UA appelle de ses vœux, ne sera signé qu'en juillet.

Ces années marquent également un tournant dans l'histoire du système éducatif et plus largement de la société française, en partie révélé par les « événements » de 1968. Le modèle de l'État-providence est remis en cause, le néo-libéralisme moderne s'efforce de délivrer une nouvelle version du contrat social, dans lequel le système éducatif doit jouer un rôle déterminant pour s'adapter à la compétition industrielle. Du même coup, le pouvoir a la volonté de redéfinir les structures du second degré, ses contenus et partant la fonction enseignante.

À l'ensemble de ces enjeux, les deux thèmes du congrès (*Les établissements du second degré comme lieux d'éducation, La revalorisation de la fonction enseignante*) tentent donc d'apporter des réponses théoriques et pratiques, qui restent des piliers de notre syndicalisme.

A. Dalançon



L'École au centre

Depuis quelques années les experts s'étaient penchés au chevet de l'École, mais c'est après 68 que les observateurs et « réformateurs » se multiplient, dans une atmosphère de contestation externe et interne de l'institution scolaire. L'opinion publique y porte un intérêt nouveau, surtout les parents d'élèves, posant des questions très concrètes découlant de l'explosion même de la demande d'enseignement d'une société développée, où la réussite scolaire est considérée comme la clé de la réussite sociale. Les partis politiques ne peuvent pas se désintéresser de l'École et doivent l'inclure dans leur programme. Elle devient à nouveau un lieu fondamental du débat social.

Les objectifs du pouvoir néogaulliste

Le ministre Olivier Guichard bénéficiant de la confiance du président de la République Pompidou, est chargé de remettre de l'ordre. Au nom de la défense de la laïcité, qui veut que l'École tienne « les ambitions et les luttes partisans hors de ses limites », il dénonce la politisation des syndicats.

L'Éducation nationale a fait face à l'explosion scolaire ; il faut désormais prendre en compte son « rendement social ». Si le principal investissement est la formation des hommes selon le VI^e Plan, c'est pour adapter l'École à l'environnement économique, pour qu'elle concoure aux besoins en qualifications, réduisant la formation initiale et reportant les compétences nouvelles dans la formation continue (lois de 1971).

Le ministre justifie ainsi le freinage de l'augmentation du budget de l'Éducation nationale. Et il emballe le tout suivant trois principes « sur lesquels nous pouvons dégager un consensus national : participation, promotion, orientation ».

Participation pour éviter le « splendide isolement » de l'appareil éducatif et pour rétablir ordre et responsabilité, ce qui a pour corollaire le développement de l'autonomie des établissements.

Promotion signifie « promotion collective », ce qui implique de « déplacer l'accent de l'acquisition du savoir vers sa communication », principe qui doit en même temps inspirer la réforme essentielle de la formation des maîtres.

Sélection par l'orientation, afin de garantir une réelle « égalisation des chances » en harmonie avec la « dialectique des besoins et des formations ». Pas question donc d'envisager la disparition des différentes filières du collège, car les enfants doivent être « traités selon leurs aptitudes par des maîtres spécialement formés ».

Toutes ces idées ne sont guère originales.

On y trouve un mélange de conservatisme et de modernisme illustrant la pensée néo-réformiste libérale se présentant volontiers comme avant-gardiste. Elles empruntent aux colloques de Caen et d'Amiens. Elles s'inspirent des conclusions du rapport « Apprendre à être » de la commission internationale de l'UNESCO présidée par Edgar Faure, et correspondent aux recommandations du rapport de l'OCDE sur la France. Ne faudrait-il donc pas supprimer le caractère unique et étatisé de l'institution scolaire, marcher vers la décentralisation, la désétatisation ?

Pour mettre en œuvre cette politique, le ministre a besoin des enseignants dont il mesure le « malaise » et la difficulté de la tâche. Mais au lieu de discuter avec les syndicats, il met en place une Commission des Sages présidée par Louis Joxe entouré de cinq anciens ministres de l'EN et de 10 autres membres.

La démocratisation en question

La démocratisation, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire précisément maintenant ? Au sortir de la crise de Mai-juin 1968, de divers côtés, on a pris un peu plus conscience que l'École n'a pas joué sa fonction libératrice idéale. Ne faudrait-il donc pas remettre en cause les fonctions de l'institution et changer de solution ?

Au début des années 1970, paraît une série d'ouvrages remettant fondamentalement en cause l'institution scolaire, et dont les thèses sont au centre de débats débordant le champ de l'éducation. Jean-Pierre Le Goff propose de les classer en deux grandes catégories relevant du « gauchisme néomarxiste » et du « gauchisme culturel ». À la première appartiennent les ouvrages de Bourdieu et Passeron et de Baudelot et Establet ; à la seconde, ceux de Reich, de Neill et d'Illich.

En décidant de mettre comme sujets d'étude à son congrès de mars 1972, « Les établissements de second degré comme lieu d'éducation » et « La revalorisation de la fonction enseignante », le SNES se fixe plusieurs objectifs complémentaires. D'abord ressourcer l'objectif de démocratisation en levant l'ambiguïté entretenue sur le terme « d'éducation » opposée à « instruction », et en faisant la clarté à la fois sur les offensives idéologiques des réformistes et celles des « gauchistes ». En même temps, récuser l'idée que la démocratisation a comme conséquence inéluctable la dévalorisation de la fonction enseignante, parce qu'elle aurait amené sur les bancs des collèges et des lycées plus (trop) d'élèves moins motivés, rendant le métier plus difficile, et surtout parce qu'elle entraînerait des coûts de plus en plus insupportables.

Le cap de la démocratisation

Les tendances minoritaires d'extrême gauche du SNES, tout en prenant leurs distances vis à vis des thèses de la déscolarisation, estiment que la « démocratisation » est impossible en régime capitaliste et que la voie des « contre-plans » dans laquelle s'engage le SNES, constitue une dangereuse illusion réformiste, tout comme le programme commun de la gauche.

Les majoritaires UA – comme UID d'ailleurs – sont conscients de la crise de l'École, lieu des contradictions qui traversent la société capitaliste mais n'admettent pas que son rôle se réduise au « sempiternel balbutiement d'idées bourgeoises » ni à celui d'une « prison distillant une idéologie mensongère ». Ils récusent donc aussi bien les idées de Beudelot et Establet que d'Illich. Mais ils voient d'étranges convergences entre celles des « jusqu'au-boutistes de l'éducation » et la pensée officielle.

Le summum de la récupération est condensé selon eux, dans le livre d'Olivier Giscard d'Estaing, *Éducation et Civilisation. Pour une révolution libérale de l'enseignement*. Ce chantre du libéralisme voudrait adapter le système éducatif à une « civilisation post-industrielle », grâce à « l'éclatement du cadre étatique de l'éducation ».

La motion générale est votée très majoritairement (305 pour, 30 contre, 10 abst. et 45 refus de vote).

Il faut donc maintenir le cap de la démocratisation pour une **École de qualité pour tous**, qui ne peut être assurée que par le service public laïque. D'où la responsabilité du CNAL (Comité national d'action laïque) après le succès de la manifestation unitaire parisienne du 26 février, qui sera prolongée par le colloque des 13 et 14 mai. La déclaration qui en sortira, axée sur le thème « Une autre politique de l'Éducation nationale » est souscrite par toutes les organisations politiques et syndicales, dont la CFDT pour la première fois. L'intégration des établissements privés est prévue, sans spoliation, ainsi que leurs personnels dans un service public unique laïque, avec sa gestion tripartite (État, personnels, parents).

Préambule de la motion générale

L'école est nécessaire

L'individu ne naît pas porteur des acquisitions des générations qui l'ont précédé et qu'il pourrait découvrir en lui-même et par lui-même. Être social, l'homme a besoin d'un apprentissage social pour les acquérir. Cet apprentissage, qui doit tenir compte des lois et des étapes de son développement individuel depuis son plus jeune âge, ainsi que du niveau de développement des sciences et des techniques, exige une intervention sociale systématique qui commence dans la famille. Même la disposition naturelle de l'enfant à des activités d'apprentissage serait vite rebutée par l'impossibilité de surmonter seul les obstacles à l'acquisition du savoir. Laissé à lui-même, l'enfant ne découvrirait en fait que le langage, les comportements et les idées de son milieu familial et social : la ségrégation sociale en serait renforcée.

L'école institutionnalisée, dont la fonction objective est, à travers les contradictions et les limites imposées par la division de la société en classes antagonistes, la formation de la force de travail et la transmission du savoir, est nécessaire à la formation de l'homme social et à l'épanouissement de chaque personnalité. Vouloir en priver les travailleurs, c'est en fait vouloir les livrer à une exploitation renforcée.

Le congrès réaffirme que l'école doit assurer à tous les élèves le niveau le plus élevé dans l'acquisition des connaissances, permettre à tous d'obtenir une qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme de l'Éducation nationale, et de poursuivre ultérieurement leur formation culturelle et leur formation de travailleurs et de citoyens libres et responsables.

Les établissements scolaires sont d'abord des lieux d'enseignement

Tout doit donc être mis en œuvre pour qu'ils soient d'abord et par priorité en mesure d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, cette fonction essentielle.

L'enseignement consiste à faire acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des méthodes, et à préparer des esprits aptes à assimiler ultérieurement des connaissances nouvelles ; il a par définition un contenu scientifique. Il doit en même temps amener l'adolescent à réfléchir sur les connaissances qu'il a acquises, à les maîtriser, à les coordonner, à en faire une analyse critique, à apprendre à les utiliser. C'est dans cette formation de l'intelligence et du sens critique de l'adolescent que réside la fonction éducative de l'enseignement.

L'école publique peut seule donner un enseignement qui vise en priorité à développer ces capacités chez l'adolescent. Le fondement de la laïcité en France est établi sur la base de la raison scientifique. En conséquence, l'enseignement laïque doit lutter contre toute cause d'obscurantisme ; les professeurs s'entraînent et entraînent leurs élèves à élargir le plus possible leurs connaissances et leur information, sur la base du « savoir objectif », ce qui suppose transmission des connaissances, mises à jour constantes des connaissances nouvelles, effort de prise de conscience critique. La laïcité admet le débat au niveau des idéologies qui se manifeste lorsqu'intervient l'interprétation du savoir.

Le développement des capacités chez l'adolescent passe par l'enseignement ; toute théorie visant à diminuer la part de l'enseignement au profit d'activités dites « éducatives » va contre l'intérêt des adolescents ; privés de connaissances et de la possibilité de réflexion sur celles-ci et sur leur utilisation, ils ne se trouveraient que plus démunis vis-à-vis des forces oppressives de la société.

Il est donc fondamentalement faux d'opposer l'éducation à l'instruction. L'école, qui n'est qu'un des milieux dans lequel est placé l'adolescent, ne tend pas assurer toute son éducation mais elle en a une part essentielle : directement en donnant une instruction, indirectement en développant les facultés de réflexion et de critique vis-à-vis des influences qui s'exercent par ailleurs sur l'adolescent.

Former à la réflexion critique

L'école comme lieu d'enseignement, et comme lieu d'éducation parce que lieu d'enseignement, suppose une relation enseignant-enseigné d'où soient éliminés l'autoritarisme et le dogmatisme. Si l'école s'interdit tout endoctrinement ou tout prosélytisme, elle requiert une liberté d'information et de confrontation des idées. L'enseignant doit pouvoir exprimer des idées personnelles, mais en les présentant comme telles et sans prétendre à la neutralité, le but de l'école étant de former des élèves aptes au jugement et à la réflexion critique.

[...] une part que l'évolution positive de la relation enseignant-enseigné est fondamentalement liée à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement. [...] la responsabilité de l'enseignant en classe [ne peut cependant pas être avec profit délégué en partie aux élèves, parce que le maître détient un savoir que l'élève n'a pas. [...]

Défendre le rôle propre à l'enseignant

La mise en cause systématique du rôle propre à l'enseignant revient à nier la fonction même de l'enseignement en tant que transmission de connaissances [...] L'organisation syndicale a, de ce point de vue, un double rôle à assumer. Elle doit, par des propositions concrètes et par son action, favoriser le progrès constant de l'amélioration de l'enseignement mais elle ne saurait d'autre part admettre que se créent des situations dans lesquelles l'enseignement devient purement et simplement impossible, ni surtout tolérer que, dans de telles situations, il soit porté atteinte à la simple dignité humaine des enseignants.

L'école lieu de contradictions

Cependant l'école n'est pas en marge de la société, elle est le lieu de contradictions et de luttes incessantes qui reflètent la lutte des classes, notamment parce que la volonté du pouvoir et du patronat est d'utiliser l'école pour former des tranches de main-d'œuvre conformes aux besoins à court terme des grandes sociétés capitalistes [...]. Ces contradictions se retrouvent dans le savoir lui-même.

L'école n'est donc ni un instrument privilégié de domination ni un instrument privilégié de libération ou d'émancipation. De la même façon que la crise actuelle de l'école dans notre pays est inséparable de la crise sociale, les luttes pour la démocratisation de l'école sont inséparables de l'ensemble des luttes qui se déroulent dans notre pays pour les revendications sociales des travailleurs, pour la démocratie et le socialisme.

Conclusion

L'école est un lieu privilégié de transmission de savoir scientifique et technique, de l'acquisition d'une méthodologie. Cette connaissance est un outil indispensable pour le progrès.

Cela ne veut pas dire que la science sera progressiste dans n'importe quelle condition. L'utilisation de la science pour ou contre l'homme dépend de ceux qui la contrôlent. La science est la condition nécessaire mais non suffisante de tout progrès dans notre société.

C'est pourquoi l'école demain, pour être réellement démocratique, assumera au même titre une mission de réflexion critique sur le savoir acquis comme sur l'ensemble des structures sociales et de l'idéologie qui en découle, afin de favoriser le libre jugement de chacun et le plein exercice de ses responsabilités personnelles dans le progrès des connaissances et dans l'évolution démocratique de la collectivité.

La situation contradictoire de l'école qui reflète les contradictions de plus en plus vives d'une société de classes est à la base de la crise actuelle de l'éducation. L'école dans sa fonction, dans sa structure, dans tous ses aspects est un lieu d'affrontement des idées, des idéologies.

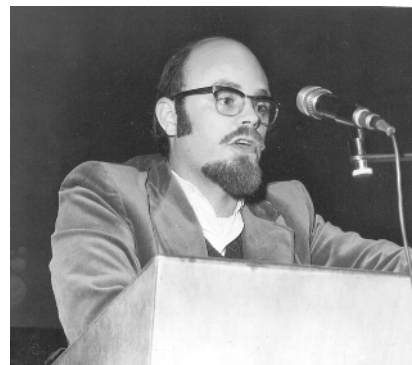
Il ne s'agit pas de détruire l'institution scolaire ni non plus de l'accepter telle qu'elle est. Il s'agit de lutter quotidiennement pour l'améliorer même dans la situation actuelle mais aussi de faire des propositions à plus long terme. Tout en luttant pour un changement plus profond, nous ne pouvons pas attendre un tel changement pour engager la lutte pour la satisfaction des revendications.



Jean Petite, secrétaire de la commission pédagogique



Luc Bouret, rapporteur des motions annexes



Jean-Claude Guérin, membre du BN EE-RS



Jacques Romian, secrétaire du groupe de travail orientation

Savoirs et pratiques

Face à la vague « pédagogue », le SNES combat l'illusion de la révolution par la pédagogie, mais il ne s'en désintéresse pas, à condition de procéder à une approche globale des fonctions de l'École, dans l'objectif d'un « enseignement démocratique de qualité », ce qui suppose de « refondre tout le système d'enseignement ». Il ne s'agit pas de tout réinventer mais de redonner du sens et de la cohérence aux enseignements et partant à l'éducation. En ouvrant aussi de nouvelles portes sans esquiver les problèmes : ainsi l'ouverture de l'enseignement sur la vie, la préparation au métier, le rapport enseignant-enseigné...

De la théorie, il faut retourner au réel et passer à la pratique. Le passage par les disciplines d'enseignement est une bonne manière de ne pas se couper du vécu des enseignants, pour retrouver les cohérences et affermir les choix. Mais il faut aussi ouvrir des portes nouvelles, avec une certaine prudence, d'où trois sujets particuliers d'études complémentaires : **les équipes pédagogiques et éducatives ; les foyers socio-éducatifs ; le rôle de la surveillance.**

Le congrès souligne que **l'éducation est une œuvre collective** à laquelle tous les personnels contribuent dans des rôles spécifiques. Pas seulement les enseignants donc, mais aussi les conseillers d'éducation (CE-CPE) et les conseillers d'orientation qui viennent d'obtenir un nouveau statut, ce qui n'est pas le cas des bibliothécaires documentalistes. Quant aux MI-SE, dont on demande la pérennisation du statut d'étudiants-surveillants, on réclame le développement de leur rôle d'éducation dans des équipes pilotées par les CE-CPE, notamment dans les foyers socio-éducatifs (FSE).

Ces foyers devraient remplir deux tâches : permettre la pratique d'activités éducatives ne trouvant pas leur place dans l'organisation actuelle de la scolarité et préparer à la vie sociale. Or les FSE apparaissent trop coupés de la vie scolaire et proposent des activités plus distractives qu'éducatives. Il convient donc de revenir à ces fondements, pour répondre aux besoins des élèves en activités de loisirs et en informations et discussions sur des questions économiques et politiques. Il faut donc que les élèves choisissent eux-mêmes dans le cadre d'une véritable collectivité d'adolescents et d'adultes pour le développement de leur sens social et civique. Les personnels doivent pouvoir s'y investir, sur la base du volontariat, sans alourdissement de leur service par le biais de décharges.

À travers ces questions, se pose la nature de la relation professeur-élèves. Le SNES milite plutôt en faveur d'une « **attitude pédagogique progressiste** », notion empruntée à Georges Snyders*, visant à ce

que l'élève se reconnaisse dans les idées et les attitudes auxquelles le maître l'a aidé à parvenir et qui devrait emprunter aux trois courants identifiables : pédagogie traditionnelle, méthodes nouvelles et non-directivité, et celui du savoir.

L'orientation positive

L'autre question sous-jacente – non traitée explicitement dans ce congrès – est celle de l'orientation que le pouvoir lie à sélection pour résoudre l'équation de « l'égalité des chances ».

Prévaut dans les instructions officielles la notion d'aptitudes déterminées par des formes d'intelligence entre enfants « conceptuels », doués pour l'abstraction, et « non-conceptuels », doués pour le concret et le travail manuel. Cette nouvelle forme de l'idéologie des dons est dénoncée comme un habillement idéologique d'une sélection sociale.

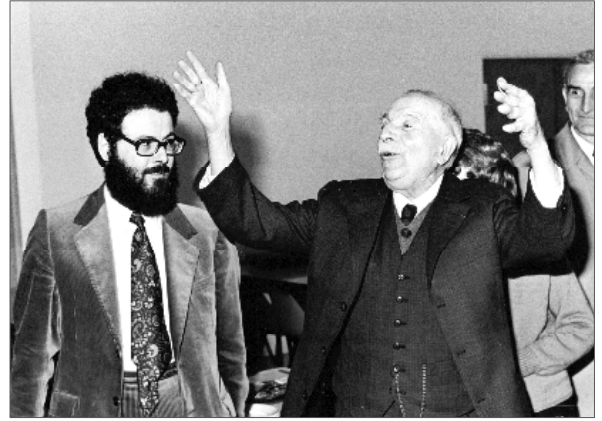
Le SNES ne reprend cependant pas certaines formules utilisées dans le PCF de « sélection des meilleurs par la promotion de tous » ou de « sélection par la réussite », le terme de sélection étant trop associé à « ségrégation sociale », mais préfère parler « d'orientation positive ». Les militants de l'EE-RS récusent ces notions car pour eux, dans le système capitaliste, l'orientation ne peut qu'être l'instrument de la domination de la bourgeoisie, de sorte qu'en participant aux conseils d'orientation, « l'enseignant se comporte en instrument inconscient de la sélection des jeunes (...), le professeur qui fait bien son métier concourt en fait à une exploitation plus rationnelle de l'homme par l'homme. »

Lutter contre les échecs et les retards scolaires

C'est la priorité. Il faut donc allier aux mesures structurelles et pédagogiques des mesures sociales (gratuité des fournitures, des transports, développement des internats, exonération des frais de pension, attribution de bourses). Le SNES rappelle son exigence de la suppression des filières ségréguatives du collège pour y développer le tronc commun. Mais il réfute la solution de « classes de niveau qui reproduiraient sous d'autres formes des structures ségréguatives ». Il est donc partisan d'une « aide pédagogique individualisant l'enseignement pour l'adapter aux possibilités de l'enfant », sans créer de coupure artificielle et durable entre des groupes. Ce qui implique abaissement des effectifs des classes et des groupes de travaux dirigés, prise en charge en totalité du travail scolaire par l'école, heure de coordination incluse dans l'emploi du temps des enseignants, renforcement des horaires dans les disciplines fondamentales, fonctionnement effectif de l'équipe pédagogique, véritable observation continue associant tous les membres de l'équipe éducative. Pour résorber les retards scolaires et faciliter la réinsertion, le SNES fait aussi des propositions très concrètes pour le soutien des élèves en difficulté.



Ouverture du congrès par Jacques Maneuf, secrétaire du S3 de Poitiers, à ses côtés : Etienne Camy-Peyret* (sec. gal), Gérard Alaphilippe* (sec. gal adjt), François Blanchard* (sec. administratif)



Théo Haddad* (trésorier national) avec Léon Letellier*, doyen du congrès (81 ans), figure du syndicalisme enseignant dans la grande académie de Poitiers depuis les années 1920



Jacques Fort, doyen de l'UER de sciences, futur président de l'Université, hôte du congrès sur le campus, en compagnie du secrétariat national (Suzanne Mamane, Jean Petite*, E. Camy-Peyret*)



La délégation du S3 de Poitiers en séance plénière : au centre et 1^{er} rang, Ernest Ellinger*, à gauche à l'avant dernier rang, Jean-Louis Euvrard, EE



Joseph Grivel*, sec. adjoint du S3 de Poitiers derrière E.C.-P

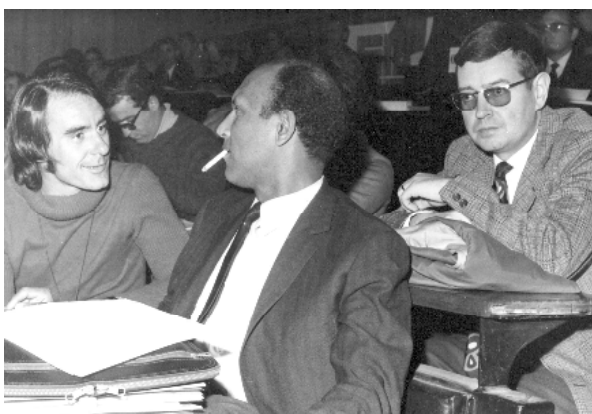
Manifestation unitaire à Poitiers devant la préfecture sur l'auxiliarat à la rentrée 1971. Au premier plan à droite, Jeannette Macquart et Coquema (EE-FUO), à gauche, un jeune militant UA, futur secrétaire du S3.



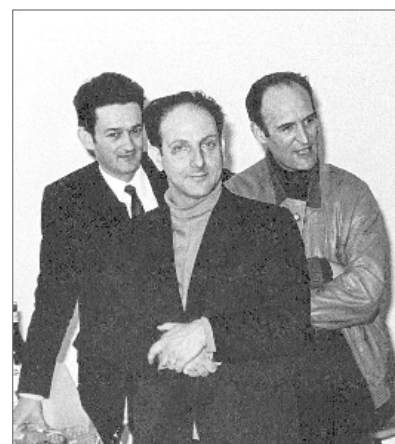
Cyprien Bocquet*
et André Dubus*,
S3 de Lille



Pierre Antonini* préside
la séance plénière,
à côté des sec généraux,
E C-P et Alaphilippe



Rodolphe Enoff*et
Jean-Charles Perdiel*,
S3 de Toulouse



Albert Daum*,
Claude Vidal*,
Pierre Toussenet*,
S3 du Grand Paris



Vue générale en séance plénière. On reconnaît : 1- André Drubay*, ex sec ; gal (1967-1971) ; S3 d'Amiens : 2-Guy Rocques*, 3-Michel Renault*, 4- Jean Tonnelier*, 5 ? ; S3 de Bordeaux : 6-Renée Augé-Orcié*,7-Pierre Augé*, 8- Michel Castaing*, 9- Jean Elhorga*, 10- René Cuillierier, 11- Roland Laurette* ;12- René Debesson* (Limoges) ; 13- Pierre Ménabé* (Dijon) ; 14-Yves Eveno* (Grenoble) ; 15- Jean Degoute (Clermont) ;16-Théo Haddad*

Quand dans les affaires publiques l'enseignement n'occupe pas une place en rapport avec ses importantes fonctions sociales, quand le gouvernement tout à la dévotion d'autres intérêts pratique à son égard une politique faite de suspicion idéologique, de lésine budgétaire, de conservatisme social et de ségrégation scolaire, et quand, dans le même temps, les besoins d'enseignement et de formation croissent rapidement dans la société, quel est le sort des maîtres, professeurs et instituteurs ?

L'enseignant peut-il être heureux quand l'enseignement est en crise ?

Dans la France de 1972, la réponse est claire : la condition sociale et professionnelle de l'enseignant subit les atteintes graves et multiples de cette crise. Elle est aujourd'hui profondément détériorée.

D'un côté, l'enseignant se heurte aux effets de l'action gouvernementale à la fois comme salarié (vie chère, salaires insuffisants, fiscalité inique...), comme fonctionnaire (baisse du pouvoir d'achat : voir graphique ci-contre) et enfin comme enseignant (multiplicité des catégories, c'est-à-dire des formations, des carrières et des traitements, recours massif à l'auxiliaariat, bas niveau des rémunérations, particulièrement en début de carrière, échelles indiciaires mal construites, système d'avancement caricatural, débouchés par promotion interne inexistantes ou dérisoires, etc.).

D'un autre côté, il voit retomber sur lui toutes les vicissitudes d'un service public dont la situation se caractérise, dans l'ordre des besoins, par une croissance rapide liée à des mutations qualitatives de grande ampleur et, dans l'ordre des moyens, par une pénurie généralisée.

On sait en effet qu'en pareille occurrence l'administration se débrouille avec les moyens du bord, sans se soucier des suites fâcheuses que cela comporte pour les personnels (conditions de travail, santé du corps enseignant).

Le cas le plus net est sans doute celui des professeurs des disciplines techniques et professionnelles qui affrontent la « promotion de l'enseignement technique » avec des conditions de formation, de recrutement, de service et de carrière héritées des « écoles pratiques » d'il y a quarante ans !

Le SNES demande la revalorisation de la fonction enseignante, en premier lieu par le relèvement substantiel des rémunérations et par l'amélioration des conditions de travail.

Cette revalorisation constitue l'objectif essentiel de son action syndicale. « Revendication routinière et dépassée », objectent les fidèles servants de la prospective gouvernementale. Notre époque, affirment-ils, est celle de la substitution de la machine à l'homme dans la transmission du savoir. Définitivement supplanté comme enseignant par les merveilleux produits de « l'industrie pédagogique », il ne resterait plus au maître qu'à devenir un « éducateur ».

Opposer ainsi l'enseignement et l'éducation, c'est vouloir ignorer la leçon — pourtant claire — qui se dégage de toutes les tentatives faites pour appliquer cette thèse obscurantiste. Il est aujourd'hui pleinement établi que la mise en œuvre efficace des moyens modernes d'enseignement requiert, par rapport à la pédagogie traditionnelle, davantage d'enseignants et de plus qualifiés.

N'en déplaise aux détracteurs du syndicalisme universitaire : le développement de l'enseignement, l'essor de la culture, l'avènement de l'éducation permanente passent par la revalorisation de la fonction enseignante.

Il n'est pas vrai non plus que la « démocratisation » de l'enseignement produise, comme inéluctable conséquence, la dévalorisation de la fonction enseignante. Que l'on interroge l'histoire, en particulier sur la condition des instituteurs lors du développement de l'enseignement primaire sous la III^e République, ou que l'on examine la situation des maîtres dans le développement actuel de la scolarisation, en Suède, par exemple, on trouve des témoignages nombreux et probants que la valorisation de la fonction enseignante va de pair avec une véritable démocratisation de l'école, c'est-à-dire avec l'heureuse résolution d'une crise de l'enseignement, voire de la société.

Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il puisse en aller autrement. La détérioration de notre condition d'enseignant est si profondément enracinée dans la crise scolaire, universitaire et sociale française que la fonction enseignante ne peut être vraiment revalorisée que par une politique gouvernementale dont l'orientation à l'égard de l'enseignement, de la fonction publique et du monde du travail serait radicalement différente de celle que l'on connaît aujourd'hui.

La revalorisation de leur fonction sera le résultat de la lutte revendicative des enseignants.

Mais ce n'est pas un combat isolé.

André DELLINGER

Revaloriser la fonction enseignante

Pour démocratiser l'École, ce qui est un enjeu fondamental de démocratisation de la société, la revalorisation de la condition enseignante est une impérieuse nécessité.

La dévalorisation de cette condition sur tous les plans (salaires, conditions de travail, statutaire, reconnaissance sociale) n'est pas la conséquence inéluctable de la « démocratisation » de l'enseignement (en fait plutôt sa « démographisation »).

Elle est la conséquence, dans le système capitaliste, de la « contradiction entre la croissance des besoins sociaux de l'éducation et la nature économique de celle-ci qui est d'être une consommation, une dépense sociale ».

La revalorisation une nécessité

Le congrès considère donc que la revalorisation de la fonction enseignante dans tous les domaines, est justifiée d'abord par le déclassement dont elle est victime, mais aussi par l'accroissement des responsabilités nouvelles et toujours plus lourdes auxquelles les enseignants ont à faire face, et qui donnent à la fonction enseignante une fonction sociale de plus en plus importante.

Il faut donc donner aux enseignants les moyens nécessaires dès le stade de leur formation initiale mais aussi tout au long du déroulement de leur carrière pour relever les défis

- du développement scientifique et technique,
- des aspirations à l'élévation des qualifications, à la connaissance et la compréhension des réalités économiques, sociales et politiques,
- du développement de la formation professionnelle continue.

« La revalorisation de la condition enseignante doit être un objectif commun aux enseignants, aux jeunes, à leurs parents et aux travailleurs. »

Revaloriser les salaires

Le déclassement est appréciable à trois niveaux : celui de la catégorie A de la Fonction publique par rapport au secteur privé, à l'intérieur même de cette catégorie, et par rapport aux autres pays européens.

L'écart se creuse avec les rémunérations du secteur privé et même du secteur nationalisé.

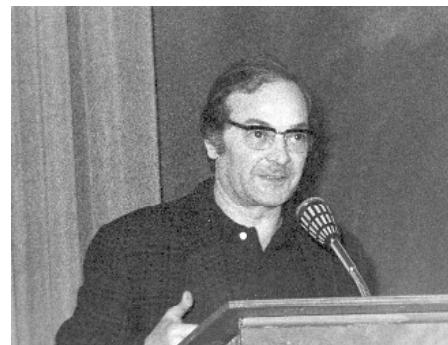
SNES demande dans l'immédiat une majoration indiciaire équivalente à 20% du traitement moyen de chaque catégorie et un relèvement plus important pour les débuts et les milieux de carrières afin de redresser leur affaissement. Il ajoute l'avancement automatique au rythme le plus favorable, ce qui raccourcirait la durée moyenne des carrières.



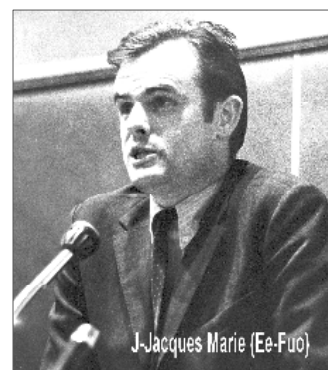
Secrétaire de la commission corporative



Françoise Regnaut
secrétaire adjointe
de la commission
corporative



Louis Astre, premier sec- gal du nouveau
SNES, membre du BN UID de la FEN



Revaloriser le travail enseignant

Elle passe par l'amélioration des conditions de travail dans tous les domaines :

- réduction des maxima de service des professeurs non-agrégés de toutes les spécialités y compris des enseignements technologiques et artistiques,
 - suppression de l'obligation des services supplémentaires (2 HS obligatoires) et octroi de décharges pour les tâches supplémentaires,
 - allègement des effectifs des classes pour tendre vers le maximum de 25 élèves par classe,
 - réorganisation de l'année scolaire,
 - moyens pédagogiques en personnels (techniciens) en locaux, bibliothèques et matériels,
 - mise en place d'une véritable médecine du travail
- Elle passe en outre par l'amélioration des conditions d'emploi. A ce titre le congrès accorde une place particulière à la résorption complète, rapide et définitive de l'auxiliariat.

Le scandale de l'auxiliariat

Le recours à l'auxiliariat reste une plaie de l'Éducation nationale, en particulier dans le second degré. Malgré les mesures de titularisation gagnées en juin 1968, dont le SNES a obtenu le prolongement pour deux années en 1971, et la réussite de nombreux MA aux concours normaux (5 000 environ sur 41 000 postes mis au concours), l'administration continue à recruter de nouveaux auxiliaires, de sorte que la résorption de l'auxiliariat apparaît comme un véritable tonneau des Danaïdes.

En 1972 la situation est jugée encore plus scandaleuse par le syndicat. Le plan de titularisation devant prendre fin en 1973, alors que plus d'un cinquième des enseignants du second degré sont auxiliaires.

Cette utilisation des auxiliaires, constituant un volant de main-d'œuvre sous-rémunérée, sans aucune garantie d'emploi, est analysée comme une manifestation de la politique de l'emploi de l'État-patron définie dans le VI^e Plan. Une nouvelle forme de l'« armée de réserve », inhérente au système capitaliste, visant à masquer le chômage par le déclassement, le temps partiel, la mobilité de la main-d'œuvre, l'exploitation des OS immigrés recrutés ou rejetés en fonction des carnets de commande... et rendant la lutte des classes plus difficile.

Dans l'Éducation nationale, le recours massif à l'auxiliariat permet en outre « au pouvoir de peser sur les revendications des enseignants », en particulier de bloquer ou freiner leur revalorisation.

L'autre dimension du scandale réside dans les difficultés pour réemployer les MA, qui sont de plus en plus souvent affectés hors des grandes villes dans les CEG ou les CET, ou sont en attente de remplacements toujours aléatoires.

Bien qu'il soit dénoncé par tous, le scandale n'est pas analysé de manière consensuelle dans le syndicat et la fédération. Les positions d'UA convergent, pour une fois largement, avec celles des majoritaires UID de la FEN mais s'opposent à celles d'EE-RS et du FUO. Arguments d'ordre idéologique et de stratégie syndicale sont échangés sur un sujet sensible où on reparle de hiérarchie, de priorités et de lendemains révolutionnaires et l'on s'accuse de démagogie d'un côté et de calcul électoraliste de l'autre.

Le SNES considère que la résolution du problème de l'auxiliariat ne peut se régler que dans le cadre d'une politique d'ensemble du second degré et de l'Éducation nationale. Sa « résorption rapide, complète et définitive » nécessite la mise en œuvre de mesures indissociables dans trois domaines :

- le prolongement et l'extension du plan pluriannuel de titularisation,
- la création de postes permettant ces titularisations et le réemploi à la rentrée suivante des auxiliaires en poste, assortie de tout un ensemble de mesures leur facilitant la préparation des concours dans des conditions satisfaisantes,
- l'arrêt du recrutement de tout nouveau MA et la création d'emplois de titulaires remplaçants, pour s'opposer à la notion de « minimum fonctionnel » développée par l'administration.

Ces revendications sont elles-mêmes non opposables à celles qui concernent l'ensemble des personnels pour l'amélioration de leurs conditions de travail, l'élévation de leur formation et la revalorisation de la fonction enseignante. C'est donc sur ces bases qu'il faut développer l'action, dans une solidarité bien comprise entre titulaires et auxiliaires, à l'échelle fédérale, puisque tous les syndicats nationaux sont à des degrés divers concernés par le problème, et à l'échelle de l'ensemble des travailleurs, tous victimes de la même politique de l'emploi du patronat et de l'État patron.

Rassembler toutes les forces syndicales et démocratiques

Le congrès considère donc que ces revendications intéressent en définitive non seulement tous les personnels de l'Éducation mais aussi les parents, les élèves et les travailleurs, il faudra imposer une autre politique économique, sociale, scolaire, culturelle.

« Par leur action le SNES, la FEN contribueront à la réalisation d'un front commun de lutte de tous les travailleurs. Ils contribueront aussi, selon leurs compétences et leurs mandats propres à préparer les conditions du changement général de politique auquel aspirent les personnels du service public d'enseignement. »

Le droit d'apprendre et Le temps d'enseigner

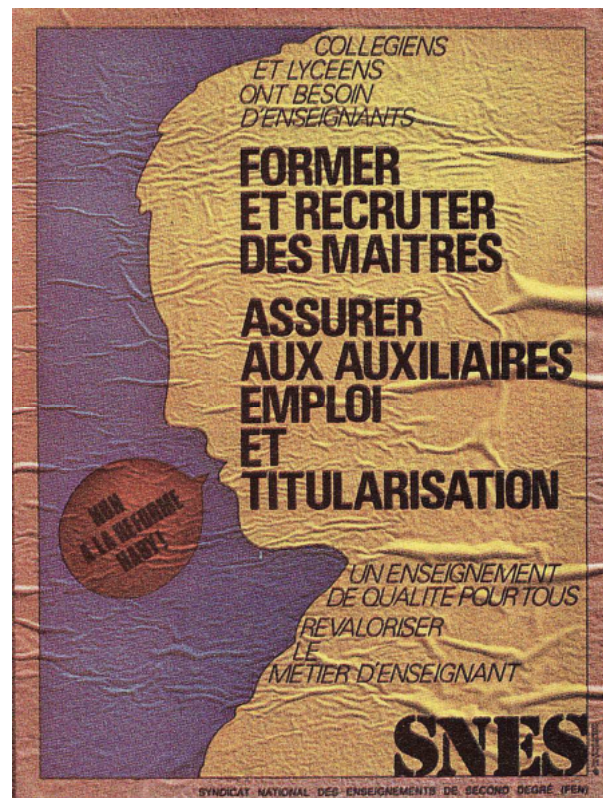
Dans la panoplie des moyens d'action, le SNES développe les campagnes en direction de l'opinion. Le support le plus nouveau réside dans deux films confectionnés comme des reportages, donnant à voir pour comprendre les problèmes des familles, des élèves et des professeurs et partant pour justifier les revendications.

La nouveauté totale des films dans le syndicalisme intéresse les grands médias. Ils sont surtout le support principal de la grande campagne de l'opinion que le SNES lance en partenariat avec le SNEP au cours de l'année 1971-1972. Les projections des films sont accompagnées de collages d'affiches qui ne font pas encore vraiment partie non plus de l'arsenal du syndicalisme enseignant, alors qu'elles sont largement utilisées, aussi bien par la publicité que par des propagandes diverses, à une époque où les murs des villes ne sont pas encore défigurés par les tags.

La projection de ces films, organisée sous une forme tenant à la fois du meeting et de la séance de ciné-club, est l'occasion de réunions importantes dans tous les départements, dont la presse locale rend abondamment compte. Le public est sans doute souvent convaincu, situé à gauche et même partisan de son union à travers un programme commun. L'effet fut cependant incontestablement mobilisateur.

Le texte de ce 10 pages provient du tome II de *l'Histoire du SNES*, que son auteur, A. Dalançon, a très largement résumé. Pour de plus amples informations s'y référer : il est donné au stand de l'IRHSES.

Les affiches sur 25 élèves par classe et la surveillance ont été dessinées en 1971 par Michel Gardes, militant du S3 de Poitiers.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IRHSES

dans le congrès

Jeudi 21mars 2024 à 14h

L'IRHSES est une association, qui comprend des membres actifs, adhérents individuels, et des membres fondateurs, le S4, les S3, les S2. Chaque S3 et chaque S2 peut (ou doit) donc être représenté lors de l'assemblée générale.

Ce sera l'occasion d'en savoir un peu plus sur nos activités, nos projets, et sur l'aide que l'IRHSES peut apporter à la formation syndicale académique ou départementale.

Cette assemblée générale sera aussi l'occasion d'un renouvellement partiel de notre conseil d'administration : les candidatures nouvelles seront bienvenues, tout comme les propositions de participation à nos travaux. Il n'est pas besoin d'être un spécialiste de l'histoire du syndicalisme et de l'éducation : l'équipe de l'IRHSES sera là pour vous apporter aide, conseil, et formation pour participer à nos recherches ou mener à bien vos projets.

Nous présenterons aussi les deux partenariats externes qui seront conclus dans les prochains jours, l'un, quinquennal, avec la Société Française d'Histoire Politique, présidée par Gilles Richard, l'autre avec un groupe de recherche du CNRS, animé notamment par André Robert, Stéphane Bonnery et Yves Verneuil.

Venez nombreux et nombreuses !

Hervé le Fiblec

Président

Jean-Paul Gaétan

Secrétaire général

Adressez vos cotisations IRHSES à Gilles Fourier : IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

**N'oubliez pas de renouveler
votre cotisation pour l'année scolaire**

2023-2024

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM :

Prénom :

S1, S2 ou S3 de :

adresse postale :

.....
.....
Mail :